



pro mente sana  
association romande

---

Communiqué de presse de Pro Mente Sana concernant  
la 5e révision de l'assurance invalidité

---

Pro Mente Sana déplore l'acceptation de la 5e révision de l'AI par les électeurs lors de la votation populaire du 17 juin. Même si certains aspects de la révision sont à saluer, les points faibles y prédominent et touchent particulièrement les personnes handicapées psychiques. Pro Mente Sana s'engagera donc d'autant plus intensivement pour que les améliorations promises soient rapidement mises en œuvre.

Les partisans de la révision ont axé une part importante de leurs campagnes sur l'intégration des personnes handicapées psychiques dans le monde du travail. La réadaptation professionnelle ne peut cependant fonctionner que si un nombre suffisant de postes de travail conçus en fonction des besoins des personnes concernées sont créés, puisque la révision, à elle seule, ne crée pas de places de travail. C'est donc maintenant aux employeurs d'assumer leur responsabilité sociale en organisant des emplois permettant de mettre en œuvre le principe de la réinsertion. Pro Mente Sana est prête à soutenir un tel processus en fournissant les conseils nécessaires.

Les douloureuses réductions des prestations ne vont pas résoudre les graves problèmes financiers de l'AI. Pro Mente Sana exige donc du Parlement fédéral qu'il se mette sans attendre à la tâche, afin de présenter les solutions de financement additionnel requises.

Pro Mente Sana va suivre très attentivement la mise en œuvre du renforcement des obligations de participation des assurés et des sanctions contre ceux qui se dérobent aux mesures de réadaptation. Avant le scrutin, Pro Mente Sana avait déjà rappelé que les personnes souffrant de maladie psychique ne sont, le plus souvent, pas à même de participer pleinement et de façon régulière aux mesures que l'on exige d'elles. Il est essentiel de tenir compte de cette situation particulière afin d'éviter qu'un grand nombre de personnes souffrant d'un handicap psychique soient victimes de sanctions injustes et discriminantes.

Genève et Zurich, le 17 juin 2007.

Personne de contact : Nathalie Narbel, Secrétaire générale : 022 718 78 40 et 079 343 32 88